

Erosion – Réduire les risques

Selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) du 23 octobre 2013, chacun est tenu d'exploiter les terres, principalement assolées, de façon appropriée afin de limiter l'érosion.

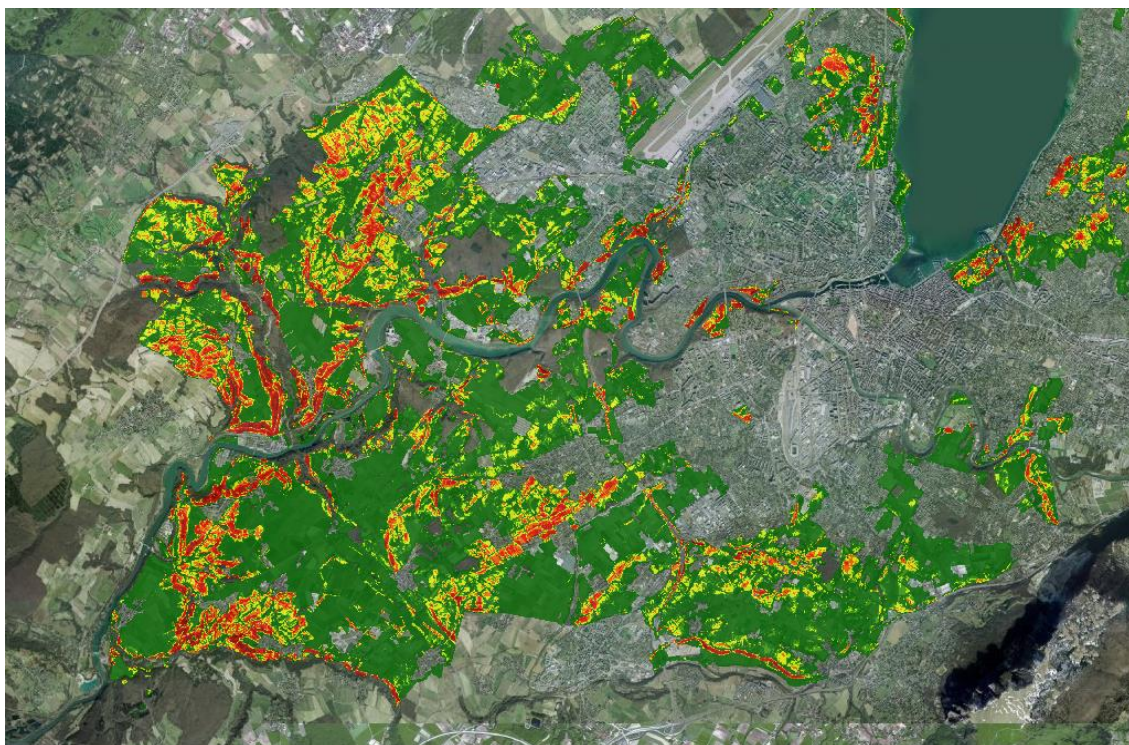
Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'érosion fait l'objet de contrôle selon les règles PER définies et publiées depuis 2015. En cas d'apparition d'importantes pertes de terres dues à l'exploitation, l'exploitant doit apporter la preuve qu'il a pris des mesures sur la parcelle selon un plan de mesures approprié.

Les techniques culturales de lutte contre l'érosion s'appuient sur différents principes :

- **Protéger** le sol de l'impact des gouttes de pluie
- **Retarder** et réduire la formation d'écoulement superficiel, en augmentant la capacité d'infiltration et de stockage en eau du sol
- **Réduire** les forces érosives et le transport du ruissellement, en limitant sa vitesse et en évitant sa concentration

Ces éléments sont indispensables pour maintenir la fertilité des sols, limiter la perte d'épaisseur de sol et réduire les atteintes à l'environnement (principalement l'eau). De plus, une lutte efficace contre l'érosion permet de limiter les coûts pour l'exploitant (perte d'éléments nutritifs, perte de semis, ensevelissement des plantes, endommagement de la parcelle et baisse de rendements).

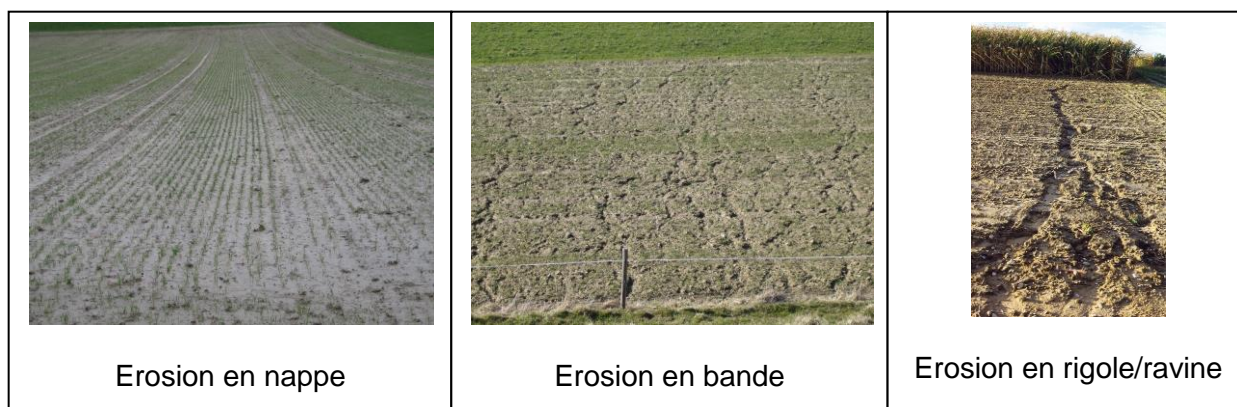
Plusieurs facteurs sont vecteurs de l'érosion : la texture du sol, la fréquence/intensité de la pluie, la pente et longueur de pente. Une carte de risque **potentiel** d'érosion intégrant ces vecteurs est disponible pour le canton de Genève sous : www.map.geo.admin.ch/



Méthodologie : - Noter érosion dans la partie recherche, puis cliquer sur risque d'érosion quantitatif

■ Pas de risque ■ Risque avéré ■ Risque élevé

L'érosion à plusieurs formes, les principales sont les suivantes :



Photos : Volker Prasuhn, Agroscope

Ces différentes formes variées d'érosion entraînent irrémédiablement une perte de terre arable de quelques kg à plusieurs tonnes par hectare qu'il convient d'éviter au maximum par la mise en œuvre de différentes mesures, en fonction du site, de l'exploitation et de la culture en place.

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de mesures existantes et qui permettent de réduire les risques d'érosion préventivement.

Mesures culturales lors de l'assolement :

- ✓ Réduire la taille des parcelles (celles avec de longues pentes)
- ✓ Mise en place d'ourlets ou de bandes herbeuses
- ✓ Maintien des couverts le plus longtemps possible
- ✓ Mise en place de cultures associées
- ✓ Gestion de la pente par la mise en place de cultures en bandes alternées
- ✓ Privilégier les prairies temporaires dans les parcelles à risques
- ✓ Éviter les rotations avec beaucoup de cultures sarclées

Mesures culturales lors de la préparation du sol, le semis et l'entretien des cultures :

- ✓ Limitation de la contrainte au sol par le choix judicieux de machines/pneumatiques
- ✓ Diminuer l'intensité du travail du sol
- ✓ Utiliser des techniques culturales préservant le sol
- ✓ Sens du travail du sol perpendiculaire à la pente
- ✓ Suppression des bandes de traitement
- ✓ Lutte mécanique contre les adventices
- ✓ Amendement organique (compost)
- ✓ Maintenir au maximum les pailles sur la parcelle

D'autres mesures beaucoup plus lourdes sont nécessaires pour assainir les sites les plus problématiques, dont les mesures culturales ne suffisent pas. Il s'agit là de se concerter avec différents partenaires (communes, canton, vulgarisation) pour prévoir un plan de lutte commun à plusieurs exploitations.

Une description complète de mesures ainsi qu'une aide beaucoup plus complète sont disponibles dans les fiches techniques suivantes disponibles chez AgriGenève :

- *Erosion, réduire les risques – Cahier de fiches techniques, Agridea, 2010.*
- *Fiche technique Erosion (1.21-1.24) – Classeur Grandes cultures, Agridea, 2017.*

Renseignements supplémentaires :

- *Maxime Perret, conseiller technique agricole, AgriVulg, 022 939 03 11*
- *Sébastien Gassmann, Service de géologie, sols et déchets, DETA, 022 546 70 88*